

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2011

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM. CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints.
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, MM. BRETON, DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY.

Absents excusés : Mr LASNE pouvoir à Mme HAIMONET,
Mr HAUTEFEUILLE.

I – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention de l'Etat au titre de la DGE avait été déposée pour les travaux de voirie permettant l'accès à la future école. Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet l'informant que le dossier n'avait pas été retenu en 2010. Que depuis, la Dotation Globale D'Equipement et la Dotation de Développement Rural ont fusionné en une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Dans l'attente de la parution de la circulaire qui fixera les opérations éligibles à la DETR pour l'année 2011, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur une nouvelle demande de dotation au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise madame le maire à déposer une nouvelle demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de voirie aux abords des écoles.
- Sollicite une dérogation pour commencer les travaux.
- Autorise madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II- Mobilier scolaire adapté

Madame le maire informe le conseil

- qu'en 2007, afin d'accueillir un enfant handicapé à l'école primaire, la commune avait investi dans l'acquisition de mobilier scolaire adapté pour un montant de 1608€
- qu'à la rentrée scolaire 2011, cet enfant quittera l'école primaire et fera son entrée au collège.
- que la famille a sollicité la cession du mobilier.

Madame le Maire indique au Conseil que le mobilier est inscrit dans l'inventaire communal et qu'il reste encore deux années d'amortissement pour un montant de 643.44€

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix et 1 abstention (Mr Dieutre) :

- décide la cession du mobilier à l'établissement d'accueil pour la somme de 643.44€
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la transaction.

III – Projet éolien

Madame le Maire informe le Conseil d'une rencontre avec les représentantes d'E 3 Energies Renouvelables et Mme PASQUIER, maire de la commune de Montérolier.

Suite à cette rencontre la maquette de présentation du projet a été modifiée par le bureau d'études, afin de tenir compte des modifications demandées par les élus. Madame le Maire en fait la distribution aux membres du Conseil et commente le document.

Après cet exposé, Madame le Maire propose au Conseil la diffusion du document à la population.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le maire, par 12 voix et 1 abstention.

Mr Dussaux justifie son abstention par une question de principe.

IV – Titularisation d'un Adjoint Technique 2^{ème} classe

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement et la mise en stage de madame Graziella OVIDE le 1er février 2010 en remplacement de Mme MALLET Nadine, et qu'à l'issue du stage d'un an, si l'intéressée a donné satisfaction dans l'exercice de sa fonction, il y a lieu de procéder à la titularisation. Considérant que la période de stage a été probante, le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la titularisation de Madame OVIDE Graziella dans le grade d'Adjoint Technique 2ème classe, charge Madame le Maire du suivi du dossier.

V- Tarifs 2011- Location de la salle des fêtes

Madame le maire propose au Conseil d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes. Considérant les aménagements effectués au cours de l'année 2010, le conseil accepte la proposition de madame le maire et décide d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes.

Tarifs commune

1 jour : 212€ 2 jours : 250€ Vin d'honneur : 72€

Tarifs hors commune

1 jour : 285€ 2 jours : 335€ Vin d'honneur : 108€
Réunions diverses : 52€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, par 10 voix, et 3 abstentions,

- décide de prêter gracieusement la salle des fêtes lors des réunions familiales suite à des inhumations, sous réserve qu'elle soit disponible..
- Dit que la décision prend effet à la date de ce jour.

VI- Dénomination et Numérotation des voies à « La Boissière » - Demande de subvention

Madame le maire passe la parole à Monsieur VAN DER BRUGGEN.

Monsieur VAN DER BRUGGEN rappelle que le projet de numérotation des habitations et dénomination des voies du hameau de la Boissière a été étudié et finalisé par la commission voirie.

La numérotation sera métrique, pour cela, il a fallu démarrer après le panneau de sortie d'agglomération de Saint-Martin et aller jusqu'à la sortie du hameau de Bréquigny sur la route de la Libération.

Monsieur Van der Bruggen informe du changement de dénomination de la « route de la Libération » en « route de Neufchâtel » pour les hameaux de la Boissière et Bréquigny.

Madame le Maire présente un devis s'élevant à 1765.60€ H.T. soit 2111€ TTC. et propose au Conseil de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre d'une première numérotation.

Le Conseil Municipal accepte la proposition, à l'unanimité, et l'autorise à signer le devis.

VII – Abri bus « la Boissière »

Madame le Maire donne lecture du courrier de la direction des routes du Conseil Général relatif à l'implantation d'un abri bus à la Boissière.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des observations et conditions du Conseil Général, demande à Mr Dieutre d'établir deux devis pour un abri bus de type rustique et un non rustique.

Afin de finaliser le dossier, madame le maire demande que soit fourni à Mr Dieutre un plan cadastral du projet d'implantation de l'abri bus.

IX- SIAEPA :

En préambule, madame le maire informe le Conseil de l'envoi d'un courrier relatif à l'augmentation des factures d'eau aux membres du Bureau du Syndicat ainsi qu'aux délégués de la commune. Madame le maire évoque le taux élevé de la part syndicale et sollicite du Syndicat la révision de ses tarifs.

Monsieur Dussaux argumente cette augmentation de la part syndicale par le fait que le Syndicat a lancé une étude pour l'analyse complète des 300 km de réseaux.

Il informe qu'il a été constaté que 30% d'alimentation en eau potable n'est pas utilisé.

Participation de la commune- assainissement collectif

Madame le maire rappelle au Conseil que la question de participation de la commune aux travaux d'assainissement avait été évoquée, et demande à l'assemblée si elle est favorable à cette participation.

Considérant les projets d'investissement importants en cours, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à l'unanimité, à une participation communale aux travaux d'assainissement.

Assainissement non collectif

Madame le maire donne lecture d'une note d'information du SIAEPA relative à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire syndical et sur les différentes aides et subventions dont pourraient bénéficier les propriétaires.

Le Syndicat en tant que maître d'ouvrage pourrait mutualiser les travaux et bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau (60%) et du Conseil Général (20%).

Les propriétaires, pour la part restant à leur charge, pourraient, sous certaines conditions prétendre aux différentes aides publiques des organismes comme l'ANAH, la MSA, la CAF et le ministère de l'Ecologie.

X- Questions diverses

Madame le maire informe le Conseil :

- que le prochain repas de l'Amicale des Maires du Canton se tiendra à la salle des fêtes de Saint-Martin-Osmonville le 1^{er} avril 2011.

Au préalable, les élus sont conviés à une visite de la caserne des pompiers de Saint-Saëns.

Les élus de la commune sont invités à se joindre au repas moyennant une participation.

- que la commission voirie s'est réunie en mairie le 4 février dernier avec pour objet le chemin de la Prée à Saint-Martin. A cette occasion les propriétaires riverains ont été invités à y participer. A l'issue des débats, il en ressort qu'au dernier remembrement de 1988, une partie du chemin aurait été cédé contre une autre parcelle à la commune, cette parcelle est actuellement non localisée. Madame le maire se propose de consulter les procès-verbaux du remembrement. Affaire à suivre.
- De l'installation d'un pizzeria ambulante, avec son autorisation, depuis le 18 février, sur la place le vendredi soir.
- Qu'à partir du 11 mars, madame Roze, marchande de fruits et légumes s'y installera à proximité.
- D'avoir donné son accord à Dieutre Maçonnerie pour la réfection des marches de l'école primaire et à la réparation de la buse d'eaux pluviales aux abords du parking.
- De la réception d'un document l'informant de la modification du matériel existant de l'antenne relais de téléphonie mobile SFR au Pucheuil. Ainsi, la modification par du matériel 3^{ème} génération permettra d'offrir au public un meilleur accès à internet et à la téléphonie mobile.
- De la conclusion de l'enquête publique ayant eu lieu pour le projet de parc éolien Critot, Bosc-Bérenger et Cottévrard.
- De la pose d'un panneau de promotion de la communauté de communes par l'office de tourisme de Saint-Saëns au carrefour des Hayons.

Mme Dieutre informe le Conseil du changement de présidence à l'office de tourisme à l'issue de l'assemblée générale. Ainsi Mr Barra a laissé sa place à Mme Pasquier, maire de Montérolier.

- du calendrier de collecte des ordures ménagères établi par la communauté de communes à l'occasion des jours fériés, ces modifications figurent sur le site internet et seront affichées.
- que la commission des finances se réunira le mardi 8 mars à 20h30

Madame Hinfray signale la présence de nombreux nids de poule à la Prée.

Madame le maire lui répond qu'il faut attendre la période propice pour effectuer les travaux. Des devis seront demandés pour des travaux de réparation sur l'ensemble de la commune.

Madame Auvray informe de la tenue d'une réunion entre le principal du Collège de Saint-Saëns et les parents d'élèves de Saint-Martin et Cottévrard. Madame le maire lui répond qu'elle a donné son accord pour que la réunion ait lieu dans la classe des CM2.

Madame Dieutre informe le Conseil du mauvais état du parking de l'école maternelle. Madame le maire lui répond qu'elle s'est rendue sur place, lors du premier signalement, et qu'elle n'avait pas constaté de dégâts, puis rappelle que le projet de construction d'une école ne permet pas d'investir dans l'immédiat dans la réfection du parking.

Madame Auvray, pour cause d'indisponibilité de plusieurs membres de la commission des affaires sociales, suggère de changer la date du banquet des Aînés qui est fixée cette année au 4 septembre. Pour le moment la salle des fêtes est retenue pour la date du 11 septembre mais les futurs locataires n'ayant pas encore versé les arrhes, il y a peut-être une possibilité de reporter la date du banquet.

Au sujet du planning de location de la salle des fêtes, madame le maire tient à préciser qu'en aucun cas les présidents d'associations ne doivent directement inscrire les réservations sur le cahier, sans l'en informer au préalable.

Madame le maire informe que l'école primaire a demandé la possibilité d'avoir accès à la salle des fêtes pour des activités sportives, sans ballon.

Madame Dieutre remet à Madame le maire les statuts de la nouvelle association qu'elle vient de créer et qui s'intitule « ANIM'SMO ». Madame le maire la félicite de cette initiative. Madame Dieutre fait une rapide présentation de son association qui s'adresse à tous les publics en proposant des animations culturelles, ludiques et sportives.

Suite à la distribution dans chaque foyer de sondages, Madame le maire l'informe que lors du retour des documents, des habitants ont déposé leurs fiches en mairie. Il semblerait qu'il y ait eu une confusion pour certains qui n'ont pas pu dissocier l'association et la mairie.

Madame le maire rappelle que la permanence du lundi ne doit en aucun cas être liée à l'association. Monsieur Carretier a évoqué un rendez-vous ayant eu lieu dans le bureau entre madame Dieutre et un membre de l'association et précise que cela n'est plus possible. Monsieur Carretier tient à préciser que la fonction d'adjoint au maire doit être consacré uniquement aux intérêts de la commune.

Madame le maire rappelle les règles de distinction des rôles d'adjoints au maire et présidents d'associations.

Madame le maire informe le Conseil que l'affaire de dégradations au cimetière communal est résolue. Le jugement sera prononcé le 22 mars.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 23 h 15.

Carole HAIMONET
Maire